

NOUVEAUTÉ LOGEMENT

Nous vous aidons à créer vous-même votre demande de logement social en ligne, à la mettre à jour ou la consulter sur le site : demande-logement-social.gouv.fr.

**Démarrage le vendredi 8 février 2019
hors vacances scolaires**

CÔTÉ PRATIQUE

➔ Un agent communal sera présent à vos côtés pour vous aider et deux postes informatiques en libre-service munis de scanners sont mis à votre disposition.

➔ Vous vous présentez à l'accueil de l'Hôtel de Ville pour retirer un numéro de passage muni des documents demandés.

➔ **Tous les vendredis matin de 09h00 à 11h30, hors vacances scolaires, à l'Hôtel de Ville - 555, route de Boissise.**

LES ÉTAPES DE CRÉATION

- ➔ Questions sur l'éligibilité de votre demande de logement.
- ➔ Activation de votre adresse électronique.
- ➔ Saisie des informations.
- ➔ Ajout de pièces justificatives.
- ➔ Soumission de votre demande de logement social.
- ➔ Validation de votre demande par un guichet enregistreur.

CE DONT VOUS ALLEZ AVOIR BESOIN

D'une adresse mail active et le moyen de la consulter sur un ordinateur.

Avant de débiter la saisie de la demande de logement, vous devrez renseigner votre adresse électronique. À la suite de cette saisie, vous recevrez un message d'activation : vous devrez cliquer sur le lien figurant dans ce message électronique pour pouvoir continuer votre saisie.

Pour remplir votre demande de logement, vous aurez besoin des documents suivants :

- ➔ Les pièces d'identité des différentes personnes de votre foyer (*une copie numérisée de votre pièce d'identité - carte nationale d'identité, passeport - ou de votre titre de séjour est obligatoire pour que la demande soit enregistrée*).
- ➔ Les justificatifs de revenus et de ressources des différentes personnes de votre foyer (2 derniers avis d'imposition, fiche de paie, attestation CAF...).

